

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2021

Président : M. Alan TORSSELLETTI

Présents-es : Mmes Rachel BOURQUIN GUIDI, Josiane CHAIGNAT Bénédicte DE RAEMY, Cécile FOURNIER, Odette HABİYAKARE, Jennifer MEIER, Maude RAMAZZINA et Fabienne TRONO

MM. Hervé BLANCHARD, Christian CHEYROUX, Marc DECURTINS, René GISIGER, Stéphane HILTY, Michel MOUTON (Vice-président), Valentin SAVIGNY et Olivier SCHEIB

Conseil administratif : M. Steve DELAUDE, Maire
Mme Prisca WASEM et M. Fernand SAVIGNY, Conseillers administratifs

Secrétaire : M. Jacques NIERLE

Excusé.e.s : Mme Simone BOWMAN et M. Ivan MARTIGNONI

Procès-verbaliste : Mme Coralie SEYDOUX (sur enregistrement)

ORDRE DU JOUR

A. Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions de la séance du 24 juin 2021	2
B. Communication du Bureau du Conseil municipal	2
1. Prise de position du Conseil municipal suite à diverses décisions de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 23 juin 2021	2
2. Informations diverses	3
a) Nominations pour le Bureau de vote	3
b) Photo 360° du Conseil municipal.....	4
c) Ateliers de prévention du sexisme et du harcèlement.....	4
C. Communications du Conseil administratif	4
1. Informations diverses	4
a) Audit du groupe scolaire : point de situation et dépassement de crédit	4
b) Engage.ch : clôture	5
c) Acquisition des parcelles forestières	6
d) Crèche : autorisation pour 2 places supplémentaires	6
e) Achat de butts amovibles pour le FCPC	6
f) Dépassements de crédits	6
D. Propositions individuelles et questions.....	6
1. Cartes CFF	6
2. Crèche Little Green House	10
3. Pavoisement du 1 ^{er} août 2021.....	10
4. Ressenti des associations.....	10
5. WC mobiles	12
6. Géothermie.....	13
8. Exposition sur la discrimination.....	13
9. Tour de la commune.....	13
10. Etat des passages-piétons	13
11. CM numérique	13
12. Événement du FCPC.....	13

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée et excuse les absences de Simone BOWMAN, Ivan MARTIGNONI et Véronique PRETI, procès-verbaliste. Il salue la présence des membres du Conseil administratif. Il constate qu'il n'y a personne dans le public. Il ouvre la séance à 20h.

A. Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions de la séance du 24 juin 2021

M. MOUTON répond qu'en page 4, avant-dernier paragraphe, il serait plus judicieux d'écrire : « Il a discuté avec plusieurs communiens qui signalent que des WC manquent, autant sur des lieux de loisir ainsi qu'à proximité ». Il ajoute qu'il mettrait un point à la place de la virgule avant la phrase : « [i]ls peuvent être implantés de manière définitive directement. » M. MOUTON se demande également, par souci de cohérence, si l'écriture du mot « covid » en page 8 nécessite une majuscule au début du mot. Il souhaite que cela soit cohérent dans tout le document.

M. CHEYROUX revient sur la partie C. 1. (« Salubrité »). Il précise que le rapport est relatif au traitement des déjections humaines et non pas des « loisirs et autres plaisirs dans les espaces verts de la commune ». Il précise, toujours dans la même partie et relativement à l'intervention de M. MARTIGNONI, qu'il serait bien d'ajouter le mot « mobile » après « [...] ces installations [...] » afin d'éviter l'amalgame avec les installations dont il est question dans la phrase précédente. M. CHEYROUX souligne, en rapport avec l'intervention de M. MOUTON à la dernière ligne de l'avant-dernier paragraphe, que les WC sont fixes et non pas mobiles.

M. DELAUDE souhaiterait modifier la dernière phrase du premier paragraphe de la page 4 par « [...] les caméras n'auraient pas rendu [possible] l'identification des personnes » car il n'est pas possible d'utiliser les images pour identifier les gens. Il ajoute de plus à l'avant-dernier paragraphe de la page 9 : « Il tient à remercier le Comité sortant pour le gros travail accompli [ainsi que pour les succès sportifs] [...] ». »

M. SAVIGNY précise qu'en page 5, il faudrait spécifier M. F. SAVIGNY.

Mme BOURQUIN GUIDI est heureuse de la nouvelle pratique du Conseil municipal, à savoir de remercier des comités d'associations sortants. Elle est persuadée que les associations verront cela comme un encouragement pour leur travail.

Le Président passe au vote pour l'approbation du procès-verbal. Il précise que les personnes absentes lors de la séance du 24 juin 2021 doivent s'abstenir.

Ainsi modifié, le procès-verbal de la séance du 24 juin 2021 est adopté par 15 voix « pour », 1 abstention et aucune contre.

Compte rendu des décisions et délibérations de la séance du 24 juin 2021

Le compte rendu des décisions et délibérations de la séance du 24 juin 2021 est adopté par 15 voix « pour », 1 abstention et aucune contre.

B. Communication du Bureau du Conseil municipal

1. Prise de position du Conseil municipal suite à diverses décisions de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 23 juin 2021

Le Président rappelle que ce sont des décisions qui sont soumises au droit de veto du Conseil municipal selon l'art. 79 de la Loi sur l'administration des communes. Il propose de procéder au vote pour chaque objet et précise que toute personne qui lève la main fait usage de son droit de veto contre la décision de l'assemblée. Ceux qui ne lèvent pas la main refusent de faire usage de leur droit de veto contre la décision de l'assemblée, c'est-à-dire qu'ils acceptent la décision de l'assemblée.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

- i. *Décision relative à l'octroi en 2022, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de CHF 5'000.- pour chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition*

Aucune main n'est levée, tous refusent de faire usage de leur droit de veto. Aucune abstention.

- ii. *Décision relative au maintien en 2022, par le Fonds intercommunal, d'une subvention de CHF 740'000.- pour le financement du Bibliobus*

Aucune main n'est levée, tous refusent de faire usage de leur droit de veto. Aucune abstention.

- iii. *Décision relative au maintien en 2022, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses, pour un montant de CHF 1'000'000.-*

Aucune main n'est levée, tous refusent de faire usage de leur droit de veto. Aucune abstention.

- iv. *Décision relative au maintien en 2022, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de CHF 300'000.-, soit au même niveau que 2020*

Aucune main n'est levée, tous refusent de faire usage de leur droit de veto. Aucune abstention.

- v. *Décision relative à la reconduction, en 2022, de la dépense d'investissements informatiques intercommunaux pour un montant de CHF 1'000'000.-, destiné à financer :*

- les investissements concernant les infrastructures et les réseaux existants pour un montant de CHF 500'000.-
- les investissements pour les applicatifs communaux du Groupement intercommunal d'informatique pour un montant de CHF 500'000.-

Aucune main n'est levée, tous refusent de faire usage de leur droit de veto. Aucune abstention.

- vi. *Décision relative au maintien en 2022, par le Fonds intercommunal, aux coûts publics des charges de fonctionnement du Groupe intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), pour un montant de CHF 7'400'000.*

Aucune main n'est levée, tous refusent de faire usage de leur droit de veto. Aucune abstention.

- vii. *Décision relative à la prorogation, en 2022, par le Fonds intercommunal de la subvention annuelle octroyée à la Ville de Genève en faveur du Grand-Théâtre pour un montant de CHF 2'500'000.-, soit au même niveau que 2021.*

Aucune main n'est levée, tous refusent de faire usage de leur droit de veto. Aucune abstention.

- viii. *Décision relative à l'octroi en 2022, par le Fonds Intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de fonctionnement de CHF 1'000'000.- en faveur de son dispositif d'urgence sociale destiné aux sans-abris.*

Aucune main n'est levée, tous refusent de faire usage de leur droit de veto. Aucune abstention.

- ix. *Décision relative à l'octroi en 2022, par le Fonds intercommunal à Pro Senectute, d'une subvention de fonctionnement de CHF 1'000'000.- en faveur de sa consultation sociale destinée aux aînés du canton.*

Aucune main n'est levée, tous refusent de faire usage de leur droit de veto. Aucune abstention.

- x. *Décision relative à l'octroi d'un dépassement extraordinaire de CHF 31'150.- de l'enveloppe culturelle 2021.*

Aucune main n'est levée, tous refusent de faire usage de leur droit de veto. Aucune abstention.

2. Informations diverses

a) Nominations pour le Bureau de vote

Le Président indique qu'il faut nommer des présidents et vice-présidents des locaux de votes pour les votations de 2022. Les votations auront lieu les 13 février, 15 mai, 25 septembre et 27 novembre 2022. Il précise que pour l'instant il y a eu MM. MOUTON, GISIGER, DECURTINS et TORSELLETTI. Il ajoute que la prestation est rémunérée d'un montant de CHF 150.- et qu'un repas est offert après le dépouillement. Il demande s'il y a des intéressés.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. MOUTON encourage ses collègues à se porter volontaires. Il explique que c'est un moment convivial, partagé avec les jeunes de la commune. Il ajoute que si personne ne se présente, il le fait volontiers.

Le Président annonce également son intérêt.

Les personnes intéressées pour 2022 sont Mmes FOURNIER et CHAIGNAT ainsi que MM. DECURTINS, GISIGER, MOUTON et TORSELLETTI.

MM. MOUTON et DECURTINS se retirent.

L'assemblée accepte à l'unanimité la composition pour 2022, comprenant Mmes FOURNIER et CHAIGNAT et MM. GISIGER et TORSELLETTI comme suit : M. Alan TORSELLETTI (Président) avec Mme Cécile FOURNIER (Vice-présidente) et M. René GISIGER (suppléant du Président) avec Mme Josiane CHAIGNAT (suppléante de la Vice-Présidente).

b) Photo 360° du Conseil municipal

Le Président informe qu'il faudrait fixer une date pour prendre une photo à 360° du Conseil municipal. La photo sera ensuite mise sur le site internet. Il propose de se retrouver le 21 octobre à 19h30 dans la salle du Conseil municipal.

M. F. SAVIGNY précise qu'il faudra réfléchir à la problématique de la photo et s'assurer que le photographe n'est pas dérangé par les plexiglas.

c) Ateliers de prévention du sexisme et du harcèlement

Le Président informe que des ateliers gratuits de 3 heures seront proposés par le Bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences avec pour thèmes le sexisme ordinaire et le harcèlement. Ceux-ci auront lieu à Uni-Mail les 5 octobre, 7 octobre, 18 janvier et 24 février. Il précise que l'administration communale communiquera tout cela par e-mail. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire directement à l'adresse e-mail : egalite@etat.ge.ch.

C. Communications du Conseil administratif

1. Informations diverses

a) Audit du groupe scolaire : point de situation et dépassement de crédit

Mme WASEM fait un retour concernant le Groupe scolaire. Elle indique qu'ils ont fait appel à un bureau spécialisé dans la gestion de projet des bâtiments afin de les aider car il est nécessaire de respecter l'Accord Intercantonal sur les Marchés Publics (AIMP) pour la rénovation et l'extension du groupe scolaire. Elle précise que pour cet AIMP, ils ont choisi une procédure sélective qui se fait en deux étapes et qui aurait dû se terminer en fin d'année 2021. La première étape consiste en l'évaluation des dossiers afin de sélectionner les bureaux. La deuxième étape correspond au choix du mandataire en fonction des projets. Mme WASEM explique qu'un comité d'évaluation a été constitué, composé de deux architectes, d'une personne du DIP, d'une personne de l'Office cantonal des bâtiments spécialisée dans les bâtiments scolaires, des 3 conseillers administratifs et d'Antonio VENTRUTO. Elle ajoute que le comité a reçu 11 offres et qu'il avait été prévu d'en sélectionner au moins 5 afin de garder un choix en fonction du cahier des charges. Le comité a malheureusement constaté que 9 projets sur les 11 n'ont pas respecté toutes les conditions de participation, dont certaines éliminatoires. Le comité d'évaluation a consulté un expert, qui a conseillé d'interrompre la procédure et de repartir sur une procédure ouverte, qui peut se faire dans les mêmes délais prévus dans la procédure initiale en deux phases. Elle précise donc qu'une procédure ouverte va être lancée, dans laquelle tous les projets reçus seront analysés, et ce, dans les mêmes délais que la procédure initiale. Elle ajoute que cela engendrera un petit dépassement du budget.

M. MOUTON, en tant que Président de la Commission des bâtiments, indique qu'il est nécessaire qu'elle ait connaissance de ce point de situation. Il avait été prévu que la Commission soit mise au courant de l'évolution du projet, ce qui n'a pas été fait. Il estime qu'il serait bien de l'informer régulièrement, même s'il n'y a pas eu de grandes avancées.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Mme WASEM répond que toute la première partie de la procédure ne concerne que des experts mandatés qui ne font que vérifier si les dossiers répondent au cahier des charges. Elle souligne alors qu'il n'y a pas de réelle nécessité d'en informer la Commission. Concernant la deuxième phase, de procédure ouverte, le timing est respecté. Au moment où la procédure ouverte sera entamée, la Commission sera mise au courant des dossiers. Elle prend toutefois bonne note de la remarque de M. MOUTON. Elle précise que le réel intérêt de la commission démarrera une fois la deuxième phase entamée.

M. F. SAVIGNY rappelle qu'il n'est pas possible d'influencer la procédure une fois que les critères d'évaluation ont été posés. La Commission ne peut pas intervenir pour donner son avis en cours de procédure de marché public.

M. MOUTON précise qu'il ne demande pas que la Commission intervienne dans la première phase, mais qu'en fonction du calendrier qui leur avait été donné initialement, les premières décisions devaient être prises au courant des mois de mai et juin. Il aurait seulement souhaité avoir l'information que la procédure a été un peu différée.

M. CHEYROUX est étonné que 9 professionnels n'aient pas respecté les critères. Il espère que ce problème est sous contrôle. Il se demande également à quoi sert cette procédure ouverte et il espère que cette décision ne leur retombera pas dessus. Il demande à Mme WASEM de compléter sa présentation sur ces deux points.

Mme WASEM comprend bien les préoccupations de M. CHEYROUX et ajoute qu'il y a plusieurs procédures possibles dans l'AIMP. Elle explique qu'il est possible de choisir en fonction des travaux, du bâtiment et du type de bâtiment. Elle ajoute que ce sont les experts qui ont proposé de partir sur une procédure ouverte. Celle-ci demandera un peu plus de travail car elle nécessite l'analyse de tous les dossiers de manière beaucoup plus complète, contrairement à la procédure sélective qui se contente de vérifier si le candidat respecte le cahier des charges. Ce sont ensuite 5 dossiers qui auraient dû être analysés de manière plus approfondie dans la 2^{ème} phase de la procédure. Concernant les 9 projets qui n'ont pas répondu à tous les critères, elle explique qu'il y avait des exigences tout à fait valables, mais plutôt inhabituelles. Elle ajoute que ce sont souvent des dossiers pré-remplis qui ont été envoyés, sans être attentifs à quelques points un peu différents de ce qui est exigé habituellement. Elle précise que le comité d'évaluation a fait appel à un expert indépendant spécialisé dans les AIMP qui a confirmé que la procédure communale avait été formalisée correctement. C'était aux soumissionnaires d'être attentifs aux demandes formulées.

M. CHEYROUX demande si une procédure ouverte à la suite d'une AIMP est légale.

Mme WASEM précise que la procédure sélective a été clôturée, et qu'une toute nouvelle procédure a été ouverte. Il est donc tout à fait possible de repartir de zéro.

M. CHEYROUX demande encore si avec cette nouvelle procédure, les 9 projets rejetés pourraient revenir.

Mme WASEM répond que oui.

M. F. SAVIGNY précise que personne n'a été rejeté car la procédure a été arrêtée.

M. CHEYROUX demande si le choix de 5 projets est un choix de la commune ou si c'est un choix qui permet de valider la procédure sélective.

M. Fernand SAVIGNY ajoute qu'on leur a proposé d'annuler la procédure sélective car il ne restait que deux bureaux en lice, ce qui n'est pas assez. De plus, en annonçant à 9 dossiers qu'ils ne sont pas retenus, cela laisse la place à 9 potentiels recours d'être intentés. Il ajoute qu'en interrompant la procédure initiale, cela permet de récupérer le temps perdu.

b) Engage.ch : clôture

Mme WASEM explique que la fête de clôture d'Engage.ch de ce projet ne termine pas le processus, mais que cela met un terme à l'engagement avec la Fédération suisse des Parlements des jeunes pour la conduite d'Engage.ch. La main a été passée à la commune qui va accompagner les jeunes sélectionnés dans la concrétisation de leurs projets. Elle précise que Perly-Certoux travaille en collaboration avec Plan-les-Ouates et Bardonnex dans ce processus et que la sélection des projets portés par la commune a été faite en fonction des locaux qu'elle peut mettre à disposition. Deux

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

propositions ont été retenues dans ce cadre. La première est celle d'un jeune de Bardonnex qui cherchait un local afin de faire une Maison des Arts avec des activités photos et peinture. L'autre est celle d'un groupe de jeunes qui souhaitait une salle d'études afin de permettre aux jeunes des trois communes de se retrouver pour travailler dans le calme. Elle ajoute que Plan-les-Ouates a pris en charge le projet d'un courrier intergénérationnel et la création d'un parcours de sport amovible sur les trois communes. Bardonnex s'occupe d'un projet de sécurité relatif à la circulation en vélo. Elle souligne que la commune va tout de même rencontrer les jeunes qui n'ont pas été retenus afin de voir comment les accompagner au mieux.

c) Acquisition des parcelles forestières

M. F. SAVIGNY informe que la commune de Perly-Certoux a proposé à la commune de Saint-Julien-en-Genevois que cette dernière cède des parcelles qu'elle détient sur le territoire de Perly-Certoux, respectivement sur territoire suisse. Les autorités de St-Julien-en-Genevois ont confirmé qu'il est possible d'aller de l'avant. M. Savigny précise que les parcelles en question sont des parcelles forestières et que leur valeur financière n'est pas très importante, autour de 3.-/m2. Ces 3 parcelles représentent environ 2'200 m2. Il explique qu'il reviendra ensuite vers le Conseil municipal afin de leur soumettre une délibération pour l'acquisition à proprement parlé.

Mme RAMAZZINA demande ce qui sera fait de ces parcelles.

M. F. SAVIGNY répond que le but n'est pas de les aménager mais de les entretenir et cas échéant d'y intégrer potentiellement une mare naturelle pour les grenouilles car un ruisseau passe dans cette zone. Il précise que l'intention n'est pas de construire un immeuble sur cette zone. Le but n'est pas de développer cette partie mais d'en avoir simplement une maîtrise.

M. CHEYROUX remercie la commune pour sa générosité en ayant mis à disposition des habitants limitrophes un terrain d'aventure extraordinaire.

d) Crèche : autorisation pour 2 places supplémentaires

M. Fernand SAVIGNY explique qu'une autorisation complémentaire a été délivrée. La crèche dispose maintenant de 54 places. Cela ne change rien au niveau des coûts.

Mme FOURNIER demande si la crèche est complètement remplie.

M. Fernand SAVIGNY répond qu'à sa connaissance, la crèche est remplie à pratiquement 100%.

e) Achat de buts amovibles pour le FCPC

M. DELAUDE informe qu'une demande urgente a été déposée afin de mettre à disposition des buts amovibles pour le FCPC. Il reste de l'argent dans l'enveloppe du sport dans le budget de cette année donc il propose de les acheter tout de suite.

f) Dépassements de crédits

M. F. SAVIGNY explique que le coût de la procédure de marché public concernant la rénovation et l'agrandissement du groupe scolaire est inclus dans le crédit d'engagement voté il y a quelques années, sur l'audit du Groupe scolaire. Sur les CHF 190'000.- de ce crédit d'engagement, il y aurait à ce jour potentiellement un dépassement de CHF 4'000.-.

D. Propositions individuelles et questions

Le Président rappelle les différents événements à venir. Il remercie l'assemblée pour leur participation à la sortie du Conseil municipal et les membres de la Commission Culture et Loisirs pour leur investissement.

1. Cartes CFF

M. GISIGER distribue un document au sujet des cartes CFF. Il rappelle que Perly-Certoux dispose de 2 cartes CFF à CHF 40.- par jour. Il explique qu'il s'est intéressé aux comptes 2018, 2019 et 2020. Lors de ces années, la commune a fait une perte de CHF 11'680.- sur ces cartes. Il relève que le COVID a eu une influence sur ce chiffre. Concernant les jours d'utilisation des mois de juin à septembre 2021, il constate que plus de 90% des billets ont été vendus. Il conclut en

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

demandant s'il est possible de monter à 3 ou 4 cartes pour 2022. Il explique que cela ne représente pas une grosse dépense et rendra service aux communiers.

M. F. SAVIGNY se réfère à la présentation de M. GISIGER et relève que le taux d'utilisation mentionné est moins bon que ce qui a été calculé, car le prix de vente individuel du billet ne correspond pas à son prix d'achat. Il rappelle également qu'une charge administrative non négligeable est induite par le traitement de ces billets et cela devrait être pris en compte dans cette analyse.

M. GISIGER explique qu'il s'est basé sur la ligne 629 des comptes de la commune. Il ajoute qu'il a pris le nombre de cartes vendues pour les 4 mois précités.

M. F. SAVIGNY relève que les mois en question sont uniquement ceux de l'été et cela explique probablement le grand taux de vente.

M. GISIGER répond qu'il a choisi ces mois-là car ils représentent selon lui une bonne représentation de la situation « hors Covid ». Prendre les mois de janvier ou février n'aurait pas été représentatif.

M. HILTY trouve l'idée pertinente mais ne sait pas comment cela fonctionne ensuite avec l'administration. Il ajoute qu'il existe des alternatives dans d'autres communes afin de trouver des billets lorsqu'il n'y en a plus à Perly-Certoux.

Mme DE RAEMY rejoint M. F. SAVIGNY et ajoute qu'elle aurait souhaité avoir le taux de vente des billets en début d'année également.

M. GISIGER répond que prendre les chiffres du début d'année n'aurait pas été représentatif de la situation car il s'agissait des mois Covid.

M. SCHEIB demande à M. GISIGER s'il a également pris en compte les chiffres du début de semaine. Selon lui, les cartes sont surtout prises les vendredi, samedi et dimanche.

M. GISIGER répond qu'il a pris en compte tous les jours du mois. Il ajoute qu'en augmentant le nombre de billet, cela favorisera la prise du train.

M. SCHEIB demande si la commune dispose des chiffres précis afin d'établir des statistiques plus claires. Il ajoute que si le nombre de carte augmente, ce doit être le cas pour tous les jours de la semaine. Il n'est pas possible de faire une différenciation entre la semaine et les week-ends.

M. F. SAVIGNY demande si la vente de 23 billets en juin est comparée à 30 ou à 60 billets.

M. GISIGER répond que ce sont les 2 cartes qui ont été vendues à 23 reprises dans le mois, soit 46 cartes si l'on dédouble le nombre. Il insiste sur le fait que le train soit favorisé par rapport à la voiture.

M. MOUTON précise que l'analyse doit aussi se porter sur les années 2018 à 2020. Si l'année 2020 était nettement en dessous des 90%, les années 2018 et 2019 se montent à 91.5%. Cela montre que l'utilisation est régulière. Il ajoute que le train en Suisse est extrêmement cher et que ces billets sont une alternative. Il précise également que le train n'est pas seulement utilisé le week-end, certains en font un usage régulier en semaine. Il rejoint également M. GISIGER sur sa volonté de favoriser le train face à la voiture. Il estime que la commune pourrait couvrir le déficit supplémentaire. Dans le cas où tous les billets ne seraient pas vendus, il y a aussi selon lui la possibilité pour d'autres communes de venir acheter les billets de Perly-Certoux et pourquoi pas augmenter un peu le prix du billet à CHF 45.- afin de diminuer le déficit. M. MOUTON approuve l'idée d'un essai.

M. CHEYROUX adhère à cette démarche et ajoute que les habitants de Saint-Julien-en-Genevois (F) pourraient aussi prendre des billets de la commune. Il estime qu'il faut penser efficience par rapport à ces moyens.

M. HILTY demande d'où viennent les montants des dépenses prises par M. GISIGER.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. GISIGER répond qu'il a tout trouvé dans les comptes de la commune.

M. HILTY demande si les billets sont achetés plus cher et si la différence est contenue dans un autre compte.

M. F. SAVIGNY répond qu'il est possible de définir financièrement les charges et les produits. Il ajoute que si la commune vendait 100% des billets, elle ferait un bénéfice. Il précise que la gestion des cartes journalières prend du temps à l'administration et cela représente un coût non négligeable. De plus, il souligne que la prestation est destinée aux habitants de la commune et non pas aux autres communes.

M. HILTY remarque alors que les billets sont relativement bien vendus. Il demande si la commune a un contrôle sur la fréquence d'achat d'un même communier afin que ce ne soit pas toujours les mêmes qui prennent les billets.

M. F. SAVIGNY répond qu'il n'y a pas de contrôle, mais qu'une personne qui prend très régulièrement le train prend un abonnement. L'idée est d'inciter les personnes qui ne prennent jamais le train à le prendre. C'est une démarche environnementale.

M. GISIGER répond qu'en augmentant le nombre de cartes, c'est justement pour favoriser les Perlysiens qui n'auront alors plus besoin d'aller chercher leurs billets dans les autres communes. Il précise que CHF 45.- est le prix payé à Plan-les-Ouates et dans d'autres communes et cela permettrait de réduire un peu les coûts.

M. Valentin SAVIGNY pense que l'idée est intéressante mais, selon son expérience, il est facile de trouver des billets dans d'autres communes. Il pense alors qu'une meilleure visibilité pourrait être faite entre les communes afin d'éviter le gaspillage. Il serait d'avis de renvoyer cette question à la Commission Mobilité et faire une analyse un peu plus poussée au niveau du Canton afin de savoir si toutes les communes ont le même taux que Perly-Certoux.

M. GISIGER ne soutient pas du tout M. V. SAVIGNY. Il estime que c'est une perte de temps et il souhaiterait que le Conseil municipal se décide ce soir sur la question de l'augmentation du nombre de billets à 3 ou 4 et de l'augmentation de son prix.

Le Président propose de poursuivre le débat et il précise que le Conseil municipal sera obligé de se prononcer sur la proposition individuelle à la fin du débat.

M. V. SAVIGNY rappelle que les chiffres 2018 et 2019 ne sont pas des ventes de billets, donc le « vendu » comprend la marge qui est faite sur les billets. Il ajoute qu'il n'y a aucune certitude sur le fait que les cartes mises à disposition par la commune profitent réellement à des Perlysiens. Il se demande alors si la troisième carte servira les habitants. Selon lui, le fait d'accepter un potentiel déficit supplémentaire pourrait servir à sponsoriser des habitants d'autres communes. Il souligne toutefois que l'augmentation du nombre de cartes servirait un but louable, soit la mobilité et la réduction du CO2.

M. GISIGER répond que ce sont les Perlysiens qui en profiteront car avec un taux en-dessous de 4 cartes journalières, il est difficile d'en faire profiter d'autres communes. Il répète qu'il pense que c'est un service qui doit être offert aux habitants afin d'être crédibles avec la Charte adoptée récemment sur le développement durable.

M. V. SAVIGNY demande si ce ne sont effectivement que les Perlysiens qui ont le droit de bénéficier d'une carte journalière.

Mme WASEM répond que n'importe qui peut s'inscrire pour avoir accès à une carte journalière. Elle précise toutefois qu'une inscription est nécessaire comprenant nom, prénom et adresse. Des statistiques peuvent donc facilement être faites pour aider le Conseil municipal à prendre sa décision.

Le Président rappelle que l'assemblée sera obligée de se prononcer ce soir sur la proposition de M. GISIGER car c'est une proposition individuelle.

M. GISIGER trouve la discussion stérile. Il estime que c'est un service qui est rendu à des habitants, qu'importe qu'ils soient de la commune ou non. Selon lui, cela ne coûtera pas cher et il désire qu'une décision soit prise ce soir.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Mme CHAIGNAT explique qu'elle utilise très régulièrement les billets journaliers. Elle ajoute que ces cartes fonctionnent également pour tous les transports publics dans les villes.

M. CHEYROUX corrige et explique que son intervention sur Saint-Julien-en-Genevois était une boutade. Il avance que l'important est de stimuler l'utilisation des billets en mettant en avant tous leurs avantages. Selon lui, c'est de l'argent consacré à la mobilité et c'est un risque à prendre afin de générer une prestation aux communiers et à leurs voisins. Il termine en disant qu'il est pour cette proposition.

M. SCHEIB souhaite revenir sur le potentiel abandon des cartes journalières par les CFF. Il aimerait savoir où cela en est. Il ajoute que les CFF offrent également des billets dégriffés et ceux-ci permettent aux gens de voyager à moindre frais.

M. GISIGER répond que le Conseil municipal a voté en mai sur le maintien de l'offre des billets, qu'importe les rumeurs. Il ajoute que Perly-Certoux s'était engagée à maintenir ces cartes pour promouvoir la mobilité par le train.

Le Président corrige et dit que c'est une résolution qui a été votée au mois de mai, donnant mandat à l'exécutif d'aller de l'avant en cas d'abandon des cartes par les CFF.

M. BLANCHARD soutient la démarche de M. GISIGER et explique qu'il utilise de temps en temps les cartes journalières, quitte à partir les chercher dans d'autres communes quand Perly-Certoux n'en a plus. Il précise qu'à Plan-les-Ouates, le billet coûte CHF 42.-. Il ajoute que sur certaines communes, il faut certes habiter la commune pour pouvoir les acheter, mais que les derniers jours avant la date, les cartes sont mises à la disposition d'autres habitants. Il estime que ce serait une bonne solution si la commune ne souhaite pas que d'autres personnes hors commune viennent prendre tous ses billets. Il conclut en disant qu'il est pour cette proposition, quitte à augmenter le prix de CHF 2.- ou 3.-.

M. F. SAVIGNY revient sur la demande du Conseil municipal. Il explique qu'il y a eu de grandes réactions en Suisse suite à la volonté du CFF d'arrêter les cartes. Il explique que les communes qui offrent plus de cartes ont bien plus d'habitants. Il avance que Perly-Certoux a un des prix les plus avantageux du Canton. Il estime qu'il faudrait regarder les habitudes des habitants avant de prendre une décision.

Le Président propose de passer au vote. Il résume que la demande de M. GISIGER porte sur l'augmentation du nombre de cartes journalières dès 2022, et ce à titre d'essai. Il explique que l'assemblée votera d'abord sur l'entrée en matière du projet, et si c'est un oui, il faudra voter sur le nombre de cartes (3 ou 4), puis choisir à qui le mandat est donné.

M. GISIGER ajoute qu'il faut aussi voter sur une augmentation du prix du billet.

Le Président demande qui est pour l'entrée en matière sur le sujet.

Par 12 voix « pour », 4 absents et 0 voix « contre », le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur une proposition d'augmenter le nombre de cartes journalières CFF en 2022.

Le Président demande qui est pour une augmentation à 3 cartes journalières : **14 « pour »**

Le Président demande qui est pour 4 cartes, sachant que la majorité l'emportera : **5 voix « pour »**

Le Président retient une augmentation du nombre à 3 cartes journalières et demande qui est pour un maintien du prix à CHF 40.- : **7 « pour »**

Le Président demande qui est pour une augmentation du prix à CHF 42.- : **8 « pour »**

Le Président demande qui est pour une augmentation du prix à CHF 45.- : **1 « pour »**

Finalement, il ressort de ces divers votes que :

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Par 14 voix « pour » et deux abstentions, le Conseil municipal décide d'inscrire au budget 2022 un abonnement CFF supplémentaire et, par huit voix « pour » contre sept voix en faveur du maintien du coût actuel et une voix en faveur d'un coût plus élevé, de fixer le prix de vente des cartes journalières de la commune à CHF 42.- dès 2022.

M. HILTY demande à avoir le pourcentage de communiers qui utilisent les billets. Ce serait pertinent selon lui.

Le Président rappelle le règlement du Conseil municipal et précise que lors d'une proposition individuelle, il est important de conclure par une décision du Conseil municipal qui invite ou non le Conseil administratif ou une commission à donner suite à la proposition sur la base d'un mandat clair.

2. Crèche Little Green House

Mme FOURNIER revient sur l'information concernant les places supplémentaires dans la crèche et souhaite remercier le Conseil administratif de l'époque d'avoir donné le mandat à Little Green House car elle a l'impression que les parents sont contents et leur concept marche très bien car ils vont ouvrir une nouvelle crèche à Belmont, Broye en 2022.

3. Pavoisement du 1^{er} août 2021

M. MOUTON souhaite parler de la colère ressentie par un communier croisé lors du marché - qui était une réussite selon lui – au sujet du 1^{er} août. Il explique que la colère de ce monsieur venait du fait que, alors que le feuillet distribué encourageait les habitants à décorer leurs habitations, la Mairie n'était absolument pas décorée. Il trouve que cet oubli est dommageable. Il estime qu'on ne peut pas demander aux habitants de décorer leurs habitations si la commune ne le fait pas.

M. DELAUDE répond que c'était effectivement un oubli de la commune.

4. Ressenti des associations

M. MOUTON revient sur son expérience dans la commune. Il souligne que bien que l'administration se soit professionnalisée, il ne faut pas pour autant en oublier la convivialité. Il estime que la forme utilisée par la commune dans certaines de ses réponses ou de ses lettres n'est pas adéquate. Il lit notamment une lettre envoyée aux associations le 21 juin 2021, en lien avec le budget 2022, qui ne les remercie à aucun moment pour leur apport à la vie de la commune.

L'assemblée applaudit

M. MOUTON précise qu'il n'a aucun doute sur le fait que l'administration soit de plus en plus lourde, mais il prie à la commune de faire attention à la forme.

M. GISIGER félicite M. MOUTON pour son intervention.

Mme BOURQUIN GUIDI remercie également M. MOUTON et précise qu'elle souhaitait aussi amener cette question ce soir. Elle souhaite savoir s'il est possible de connaître les nouvelles conditions d'attribution des subventions aux associations car en tant que présidente d'une association, elle a été agacée par l'envoi de cette lettre. Le délai de réponse était court, et les personnes de référence en vacances. Elle explique que c'est décourageant pour des personnes bénévoles de devoir fournir des documents d'entreprises. Elle explique qu'elle a déjà écrit une lettre à la commune pour exprimer son ressenti mais elle remercie M. MOUTON d'avoir souligné le problème. Elle souhaite savoir ce qui se passe à la commune pour arriver à de tels courriers.

M. GISIGER est triste de voir la manière dont les associations, si importantes pour la commune, sont prises en compte.

M. CHEYROUX remercie également M. MOUTON pour son intervention. Il explique que dans les grandes associations, les justificatifs de toute sorte deviennent de plus en plus abondants et le bénévolat est mis à mal. Il explique qu'il est difficile d'avoir du plaisir et d'investir quand on doit ensuite faire face à des problèmes d'entreprises. Il souligne que le bénévolat dans les associations devient de plus en plus difficile. Il explique qu'il a regardé rapidement les comptes de l'année passée, et avance qu'il y avait à peu près 14 associations qui ont reçu des subventions. Cela représente environ CHF 186'000.-. Parmi ces associations, il précise que 4 associations touchent CHF 166'000.-. Les CHF 20'000.-

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

derniers francs sont alors partagés entre 10 associations. Il pense que la commune et l'administration devraient trouver des moyens pour faciliter les choses et non pas rendre les comptes rendus plus difficiles. Il souligne toutefois qu'il sait que la commune soutient les associations quand il y a des problèmes, mais il pense qu'il devrait y avoir une réflexion sur l'associativité dans la commune qui fasse que ce type de situation se rencontre le moins possible et qu'un certain climat de fonctionnement soit pérennisé.

Mme FOURNIER part dans un débat un peu parallèle. Elle souhaite parler des délégués dans les associations. Elle trouve que ces problèmes de communication sont aussi en train de se cristalliser au sein des délégués. Elle peine à comprendre le rôle du délégué s'il n'est plus dans l'association. Elle pense donc que le rôle des délégués doit aussi être revu afin de savoir à quel point le délégué est embarqué dans les discussions lorsque cela coince un peu.

M. HILTY rejoint M. MOUTON et explique que le fond du courrier était compréhensible, mais que la forme manquait. Il précise toutefois que le foot, association dont il fait partie, a toujours reçu un soutien inconditionnel de la Mairie et du Conseil administratif. Il souligne que le FCPC est très content de la relation positive et du soutien de la Mairie et du Conseil administratif. Il revient sur la période délicate traversée avec la pandémie et remarque que ces petites erreurs ont été faites un peu partout. Il faudra tout de même être attentif à l'avenir selon lui afin de ne pas arriver dans des situations de mécontentements ou de frustrations qui n'ont pas lieu d'être.

Mme BOURQUIN GUIDI est surprise que, sans aucun budget, CHF 9'000.- ont été dépensés pour des buts amovibles. Elle entend bien que ces derniers sont indispensables pour la bonne tenue des leçons mais elle ne comprend pas pourquoi ce montant a été consacré sans aucun budget, alors que pour la demande de subvention de CHF 300.- pour les déplacements de la première équipe, des justificatifs sont demandés et la subvention est finalement revue à la baisse à CHF 200.-. Elle souhaite dès lors savoir s'il est possible de connaître les critères d'attributions de ces subventions aux associations car elle ne comprend pas cette différence.

M. DELAUDE revient sur la question des buts. Il corrige qu'il restait de la place dans le budget 2021 et que cet argent a été utilisé pour ça. Il n'y a donc pas eu de dépassement et ces buts étaient prévus dans le budget.

Mme BOURQUIN GUIDI précise qu'elle ne parle pas du budget mais de la justification. Elle ne comprend pas pourquoi ces buts n'ont eu besoin d'aucune justification. Elle souligne toutefois qu'elle est nouvelle au Conseil municipal et qu'elle n'est peut-être pas au fait sur tous les éléments justificatifs.

M. DELAUDE répond qu'il y a eu des explications et justifications pour la demande de buts.

M. HILTY explique qu'il y a un courrier qui est envoyé à chaque association en début d'année, demandant ce qu'ils ont besoin comme budget avec des justificatifs. Il explique que le foot a eu rendez-vous avec le service technique afin d'expliquer la problématique concernant les buts. Il est déçu d'apprendre que la demande de CHF 300.- de Mme BOURQUIN GUIDI a été justifiée et qu'elle n'a tout de même pas été acceptée.

M. MOUTON revient sur son propos. Il précise qu'il n'accuse pas l'administration de mal faire son travail et il est au courant qu'elle en a beaucoup. Son propos était uniquement de dire de faire attention dans la rédaction des réponses afin qu'elles ne soient pas trop sèches. Il ajoute qu'il a dernièrement fait une demande de prêt de matériel et que la commune lui a répondu tout à fait normalement. Il souhaite simplement que les réponses soient bien formulées.

M. CHEYROUX explique qu'une séance annuelle entre le Conseil administratif et les associations est prévue pour la planification des salles. Il pense que cette réunion pourrait être enrichie par une discussion avec les associations. Il propose aussi que la commission sociale puisse peut-être avoir une activité d'investigation en rapport avec l'aspect social, de façon à avoir une réflexion qui pourrait alimenter le Conseil municipal sur ce sujet.

Le Président précise que la prochaine réunion est agendée le 30.

M. GISIGER constate qu'il y a un fossé qui se creuse entre la commune et le soutien aux associations ces dernières années. Il a l'impression que les associations embêtent et coûtent cher. Il désire que la commune se rende compte de l'importance des associations pour l'ambiance de la commune. Il souhaite que l'administration et l'exécutif prennent conscience de cela et qu'ils soutiennent mieux les associations. Il remarque un malaise dans ce domaine.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. F. SAVIGNY assure que la politique de la commune a toujours été et est toujours de soutenir les associations. Concernant le courrier, il explique qu'en fait, ce courrier est le même entre toutes les associations afin de rappeler les règles. Il souligne que la réalité du soutien communal aux associations en termes de coûts dépasse largement les chiffres indiqués par Monsieur Cheyroux, compte tenu des importantes prestations en nature. Il explique qu'il n'est pas possible de reproduire exactement une même aide monétaire à toutes les associations. Il comprend bien qu'il y a une problématique dans le message donné. Il relève toutefois que dans les faits, le soutien de la commune est très grand. Il explique que les justifications sont demandées afin de pouvoir traiter au mieux et dans le meilleur délai les demandes. Il ajoute que les soutiens aux associations durant les deux années de Covid ont été budgétisés sans prendre en compte les effets du Covid. La commune a considéré que les activités des associations avaient pu être perturbées et potentiellement diminuées et donc que certaines d'entre elles avaient besoin d'une aide moins importante. Il explique que les subventions sont déterminées en tenant compte des spécificités de chaque association. Il réaffirme que la commune soutient réellement les associations.

M. DELAUDE confirme les propos de M. F. SAVIGNY. Il explique qu'il n'y a aucun désir de ne pas soutenir les associations. Il est tout à fait d'accord sur le fait que les associations font vivre le village et que la commune en a besoin. Il garantit que cela n'est pas remis en question. Il explique toutefois qu'il y a des limites matérielles et qu'il n'est pas possible de contenter tout le monde en même temps. Il explique que c'est une vraie chance d'avoir autant d'associations, mais cela demande aussi beaucoup de ressources. Il trouve effectivement dommageable que certaines personnes aient l'impression que les associations ne sont pas soutenues. Il précise qu'il n'est pas possible de donner de l'argent sans justification du besoin. Il explique que s'il y a des besoins, la commune ne va pas refuser. Il souligne que les associations n'embêtent pas la commune et il n'a pas l'impression qu'il y ait un fossé entre l'administration et les associations. Il estime qu'une discussion doit avoir lieu si le ressenti partagé est réel. Il explique que le but de la séance avec les associations n'est pas celui d'aborder cela, mais que s'il y a des soucis, il ne faut pas hésiter à en parler et mettre le sujet sur la table.

Mme TRONO souhaite finir sur une bonne note. Elle explique qu'elle fait partie de plusieurs associations depuis plusieurs années et qu'elles ont toujours été très soutenues par la commune. Elle souligne le travail de mise à disposition du matériel pour les événements. Elle explique qu'elle n'a jamais eu de problème relationnel et elle comprend que des justifications un peu plus précises soient demandées. Elle est tout de même d'accord sur le fait que la forme de la lettre n'était pas adéquate.

M. CHEYROUX a conscience que les supports aux associations se comptent par millions. Il ajoute toutefois que de recevoir des informations comme cela par lettre pour des associations qui ont une petite subvention a un impact. Il estime que si des associations thésaurisent, c'est auprès d'elles qu'il faut s'adresser et non pas à tout le monde. De plus, il pense qu'il pourrait y avoir une valorisation des associations dans le *Trait d'Union* une fois dans l'année pour aplanir la relation.

Mme Wasem admet que la forme de la lettre était maladroite et elle s'en excuse. A vouloir être au plus claire, aller à l'essentiel pour avoir toutes les informations dans le courrier, on peut perdre en chaleur. Elle explique qu'elle a été présidente de plusieurs associations et qu'en devenant conseillère administrative, elle a remarqué les différences entre chaque associations, certaines faisant de gros efforts pour participer à leurs frais alors que d'autres moins. Elle explique que la commune est en réflexion pour réduire les inégalités raison de ce courrier. Elle explique que la commune s'efforce d'être la plus juste possible et qu'elle a besoin de comprendre pourquoi l'association a besoin d'une subvention et comment les fonds ont été dépensés. Mme Wasem relève que des associations thésaurisent, font des dons grâce à leur subventions ce qui n'est pas le but de celles-ci. Elle pense que des efforts peuvent encore être faits pour mieux comprendre le fonctionnement de chaque association et expliquer les démarches de l'administration.

Le Président clôt le débat sur ce sujet et demande aux parties concernées de prendre note du malaise exprimé par certains membres du Conseil municipal.

5. WC mobiles

M. MOUTON souhaiterait avoir un bilan des toilettes mobiles au Quédan.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. GISIGER explique qu'il y a eu un manque de communication à ce sujet car le Conseil municipal n'a pas été mis au courant de la date d'installation de ces toilettes.

6. Géothermie

M. MOUTON aborde la question des petites bornes orange qui jonchent la commune.

M. F. SAVIGNY explique que la technique consiste à faire vibrer le sol et que, grâce à l'enregistrement des ondes en retour dans ces boîtes, il est possible d'établir une cartographie complète des sous-sols, y compris des nappes d'eau.

7. Parking de la déchèterie

M. MOUTON souhaite rendre attentif au fait que le parking de la déchèterie est en train de devenir un parking à long terme avec des caravanes et des camping-cars. Il demande s'il est possible de faire quelque chose pour que ce ne soit plus le cas.

M. F. SAVIGNY explique qu'il ne lui a pas semblé qu'il manquait de place sur le parking, mais qu'effectivement il n'est pas prévu pour cet usage.

8. Exposition sur la discrimination

M. CHEYROUX revient sur l'exposition sur la discrimination qui a eu lieu sur la paroi de la grande salle de gym. Il demande s'il est toujours envisagé qu'elle soit transposée à la Maison de la Douane.

Mme TRONO répond qu'il y a eu une Commission récemment et que cela a été proposé aux trois enseignants qui avaient mis en place ce projet. La question d'un vernissage leur a été posée et ils ont tous les trois répondu qu'ils trouvaient l'idée très bonne. C'est aux enseignants de réfléchir et revenir vers la commission le plus vite possible. Elle explique qu'avec les nouvelles restrictions, il faut réfléchir à sa mise en œuvre et la commission reviendra vers le Conseil municipal dès que les enseignants auront décidé.

9. Tour de la commune

M. CHEYROUX rappelle que le 25 septembre à 10h aura lieu le demi-tour de la commune.

M. DELAUDE excuse les membres du Conseil administratif *in corpore* pour le demi-tour du 25 septembre.

10. Etat des passages-piétons

Mme HABİYAKARE aimerait que la Commission des Routes contrôle l'état des passages piétons, notamment celui en face du centre médical de Perly qui est très abîmé. Elle estime que cela pose un problème de sécurité.

M. F. SAVIGNY explique que le passage piéton cité par Mme HABİYAKARE est du ressort du canton et non pas de la commune. Il précise qu'une communication peut toutefois être faite au canton à ce niveau.

11. CM numérique

M. SCHEIB demande s'il est envisageable de passer au numérique pour tout le papier reçu avant chaque séance.

LE PRÉSIDENT répond que c'est un sujet qui a été abordé à de nombreuses reprises et l'exécutif reviendra vers le Conseil municipal pour plus d'informations.

12. Événement du FCPC

M. HILTY informe que ce dimanche le FCPC organise sa journée des familles en l'honneur de son 60^e.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 22h42.

Le Président

Le Vice-Président

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Alan Torselletti

Michel Mouton

Le Secrétaire
Jacques Nierlé